

Kigali, le 25 juillet 1931

N° 367 /Agri.C.I.2

RUHENGARI



24080

*obj: culture sarrasin
courm 81.32*

Monsieur le Délégué,

Subsidiairement à mon N°258/Agri;C.I.2 j'ai

l'honneur de porter à votre connaissance :

1°) que mes Délégués de RUKIRA-et de GABIRO devront céder leur récolte de sarrasin aux territoires de BIUMBA et de KABAYA: les 370 Kgs en magasin à GAT SIBU seront envoyés à KABAYA 300 Kgs. 70 Kgs. seront réservés pour la région du Rukiga de ce territoire.

Les 358 Kgs. de la récolte de RUKIRA iront à BIUMBA.

2°) Mes Délégués des territoires d'ASTRIDA-KIGALI-NYANZA-KIBUYE-SHANGUGU-KISENYI et RUHENGARI distribueront les graines récoltées dans les régions élevées de leur territoire respectif.

3°) En plus de ces distributions mes Délégués de KABAYA et de BIUMBA distribueront les semences qui viendront de RUKIRA et GABIRO.

NOTE:-Dans les indications fournies antérieurement au sujet des quantités semées il y a lieu de diminuer le poids de graines par hectare à 50 Kgs.

Comme cette année il y aura lieu de prévoir dans la récolte une partie pour l'alimentation l'autre partie devant être à nouveau distribué.

Comme par le passé aussi il y aura lieu de me tenir au courant des rendements obtenus.

Le Résident du Ruanda
O. Coubeau,

Monsieur le Délégué du Résident

à Ruhengeri

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DE L'AGRICULTURE

N° 482 /Agri.C.I.II

638/Agri
22-9-31

Kigali, le 14 septembre 1931

Copie à Monsieur le Directeur de la Ferme Exp. à RUBONA.

RUHENGERI



24081

Monsieur le Chef de Poste,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce
couvert, pour votre information et direction, copie de la lettre
628/Agri.C.V. que m'adresse Monsieur le Gouverneur.

Je vous ferai connaître prochainement la
quantité de semences qui sera mise à votre disposition par le Di-
recteur de la Ferme Expérimentale de RUBONA.

Le Résident du Ruanda
O. Coubeau,

Monsieur le Chef de Poste

Ruhengeri

TERRITOIRES DU RWANDA URUNDI
SERVICES DE L'AGRICULTURE
KIGALI, le 14 septembre 1951

N° 497 / Agr. C. I. II

Copie à Monsieur le Directeur de la Ferme Exp. à RUBONA.

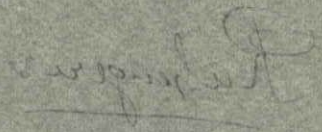
Monsieur le Chef de Poste,

Il m'honneur de vous transmettre sous ce
couvert pour votre information et direction, copie de la lettre
N° 497 / Agr. C. I. II que m'adresse Monsieur le Gouverneur.
Je vous fais connaître prochainement la
quantité de semences qui sera mise à votre disposition par le Di-
recteur de la Ferme Expérimentale de RUBONA.

Le Résident du Rwanda
O. GORREAU



Monsieur le Chef de Poste



OBJET:

Culture du sarrazin.

Monsieur le Résident,

Il résulte d'une communication du Directeur de Station expérimentale COSTEELS que le sarrazin ne serait pas mangé par les sauterelles ni par les criquets, et que cette polyculture aurait, vers 1919-1920, dans la région de la mission des RR.PP. Plances à Logo (Ituri) sauvé la vie à des milliers d'indigènes au moment où sévissait une famine. Le sarrazin aurait ainsi acquis droit de cité parmi les cultures des natifs.

Je vous signale le fait, et vous engage, étant donné la situation actuelle et l'écllosion fort probable d'un nombre imposant de criquets à bref délai, de mener une campagne vigoureuse tendant à l'introduction du sarrazin dans les cultures indigènes. Deux récoltes peuvent être obtenues pendant la prochaine saison des pluies, et la production des Fermes expérimentales est mise à votre disposition pour répartition aux natifs.

J'attire votre attention sur le fait que, en règle générale, les sauterelles et criquets consomment de préférence les céréales, les pois, les graminées indigènes (éleusine); ensuite, lorsque celles-ci font défaut, les bananiers, haricots, patates douces et pommes de terre, et parfois même le manioc.

Ceci vous montre à suffisance l'intérêt qui doit être apporté, à l'heure actuelle, à la culture du sarrazin.

Le Gouverneur, VOISIN
(sé) VOISIN,

Par le Résident du Ruanda

K I G A L I.

+++++ . +++++

OBJET:
Culture de sarrasin.

Monsieur le Résident,

Il résulte d'une communication du Directeur de
Station expérimentale GOSTEMIS que sarrasin ne serait pas manqué
par les sarrasins ni par les oripeaux, et que cette polyculture
aurait, vers 1919-1920, dans la région de la mission des RR. PP. Blancs
à Bogot (L'Inde) servi la vie à des milliers d'indigènes au moment où
révélait une famine. Les sarrasins auraient ainsi contribué à côté
d'autres cultures des sarrasins.

Je vous signale le fait, et vous engage, étant donné
né la situation actuelle et l'évolution tout possible d'un aspect
rapports de culture à bris de fait, de mener une campagne agricole
touchant à l'introduction du sarrasin dans les cultures indigènes.
Deux récoltes peuvent être obtenues pendant la prochaine saison des
pluies, et la production des sarrasins expérimentales est mise à votre
disposition pour répétition aux sarrasins.

L'attire votre attention sur le fait que, en ré-
sultant des sarrasins et oripeaux constituent de préférence
les céréales, les pois, les sarrasins indigènes (élevés), ensuite,
lorsque celles-ci sont détrempées, les sarrasins, haricots, patates dou-
ces et pommes de terre, et surtout dans le sarrasin.

Ceci vous montre à l'urgence l'intérêt qui
doit être apporté à l'heure actuelle, à la culture de sarrasin.

Le Gouverneur, VOIRIA
(sa) VOIRIA

Monsieur le Résident du Ruaha
à
K I B A L I
